

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Métiers du notariat

- Université Toulouse 1 Capitole - UT1

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Droit

Établissement déposant : Université Toulouse 1 Capitole - UT1

Établissement(s) cohabilités : /

Habilitée en 2010, la licence professionnelle *Métiers du notariat* est portée par la Faculté de Droit et Science Politique de l'Université de Toulouse 1. Elle est ouverte à des étudiants titulaires d'un diplôme Bac + 2, à dominante juridique, pour qu'ils puissent exercer les fonctions de collaborateurs, rédacteurs d'actes simples dans un office notarial, ou subsidiairement accéder aux métiers de la banque, de l'assurance et de l'immobilier. Elle permet également aux diplômés de s'inscrire à l'Institut des Métiers du Notariat (IMN) en vue de la préparation du diplôme de cet institut pour devenir rédacteurs d'actes complexes.

S'agissant d'une formation professionnalisante, une partie des enseignements est assurée par des professionnels - majoritairement des notaires. Outre les enseignements théoriques, elle repose sur la réalisation d'un projet tuteuré et d'un stage d'une durée de trois mois dans une étude notariale.

La licence professionnelle *Métiers du notariat* est ouverte en formation initiale, en formation continue ou après une validation d'acquis d'expérience (VAE).

Avis du comité d'experts

La licence professionnelle *Métiers du notariat* est une formation ayant vocation à procurer aux étudiants une solide formation juridique dans les matières en relation directe avec le notariat, mais aussi pratique pour leur permettre de s'insérer professionnellement, au regard de compétences attendues, clairement identifiées et en adéquation avec le secteur professionnel.

Les enseignements obligatoires sont clairement structurés en sept unités d'enseignements. Au semestre 5, les trois premières unités sont consacrées aux principales matières juridiques qui intéressent le notariat (le contrat, le droit patrimonial de la famille et le droit public notarial) auxquelles s'ajoutent une unité complémentaire avec un enseignement en droit des biens, et une unité de langue -anglais juridique-, le tout pour un volume horaire global de 325 heures et 30 ECTS (European Credits Transfer System ou crédits européens). Au semestre 6, les deux unités d'enseignement sont consacrées au projet tuteuré avec un suivi individuel de trois heures, et au stage, pour 15 ECTS chacun.

Les enseignements, axés sur la pratique des actes notariaux, et la conception temporelle de la formation permettent aux futurs diplômés d'acquérir les compétences attendues pour leur insertion professionnelle. La professionnalisation est progressive tout au long de la formation au titre des TD assurés par des notaires, du projet tuteuré -qui permet de mettre l'étudiant dans une situation concrète- et du stage de trois mois au cours duquel l'étudiant est en immersion dans une étude notariale.

La licence professionnelle *Métiers du notariat* s'intègre parfaitement dans l'offre de formation de l'établissement, à côté de la licence en *Droit*. Géographiquement, même si nationalement, il existe une vingtaine de licences professionnelles *Métiers du notariat*, la formation est unique dans la région Midi-Pyrénées. Enfin, sur le plan socio-économique, la formation bénéficie de partenariats, depuis sa création, avec l'Institut des Métiers du Notariat de Toulouse (IMN) et la chambre interrégionale des notaires qui participe à son financement et au choix des intervenants professionnels.

La formation repose sur une équipe pédagogique solide et dynamique. Elle est composée paritairment de huit enseignants-chercheurs et de huit professionnels (notaires, expert, inspecteur divisionnaire des finances publiques). Les

enseignements sont assurés par des universitaires et des notaires pour 36 % du volume horaire, et la méthodologie du projet tuteuré est prise en charge par les universitaires. L'équipe pédagogique est dirigée par le responsable de la formation. Le pilotage de la formation résulte de réunions entre les enseignants avec les notaires tuteurs.

Depuis sa création en 2010, la formation bénéficie d'une bonne attractivité avec 210 dossiers pour 25 places. Les effectifs oscillent entre 16 et 20 étudiants, avec un bon taux de réussite -plus de 90 %. L'enquête nationale, réalisée en 2013, pour l'année 2011 révèle que 3 diplômés sur les 11 qui y ont répondu sont en recherche d'un emploi. La poursuite d'études est logiquement faible au regard de la vocation professionnelle de la formation, même si les diplômés peuvent poursuivre une quatrième année à l'IMN.

Éléments spécifiques

Place de la recherche	Eu égard à la finalité professionnelle de la formation, la place de la recherche est limitée, même si les étudiants bénéficient des apports de la recherche des enseignants-chercheurs de l'équipe pédagogique.
Place de la professionnalisation	La professionnalisation progressive des futurs diplômés est bien conçue. Elle résulte non seulement du contenu des enseignements qui ont une finalité pratique mais aussi de l'organisation temporelle de la formation (compétences pratiques acquises en TD dans un premier temps, le projet tuteuré qui permet de gérer des dossiers complets déjà traités dans un deuxième temps et enfin le stage avec une immersion réelle dans le milieu professionnel dans un troisième temps).
Place des projets et stages	Le projet tuteuré d'une durée de trois semaines et le stage obligatoire de trois mois, qui donnent lieu à une soutenance, sont intégrés à la formation pour 15 ECTS chacun. La formation bénéficie du soutien de l'Institut des Métiers du Notariat qui communique les offres de stage.
Place de l'international	L'ouverture internationale minimale de la formation est assurée par un enseignement d'anglais juridique pour permettre aux futurs diplômés d'accueillir, dans leur milieu professionnel, une clientèle étrangère en recherche d'un bien immobilier.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Les modalités de recrutement, clairement identifiées, reposent sur une sélection sur dossier, à partir de critères objectifs, par un jury composé de deux universitaires et de deux notaires, avec inscription sur une liste principale et sur une liste complémentaire. Conformément à l'habilitation ministérielle, aucune passerelle n'est prévue pour le master 1 <i>Droit notarial</i> , mais les diplômés peuvent poursuivre leur formation pour devenir rédacteurs d'actes complexes en s'inscrivant à l'Institut des Métiers du Notariat (IMN). Au titre de l'aide à la réussite, un dispositif de mise à niveau permet aux étudiants en formation continue d'obtenir leur diplôme sur deux ans. Ceux-ci peuvent également bénéficier d'une dispense de projet tuteuré et de stage.
Modalités d'enseignement et place du numérique	La formation est ouverte en formation initiale, continue ou après une VAE. Les modalités d'enseignement sont classiques. Outre les cours dispensés en présentiel, le numérique est utilisé pour les supports de cours et les documents de travail, même si l'on peut regretter qu'aucun enseignement spécifique d'informatique ne soit intégré à la formation.
Evaluation des étudiants	Les modalités d'évaluation des étudiants sont classiques : les matières avec des TD donnent lieu à un contrôle continu. L'examen terminal est composé d'un écrit de trois heures et d'un oral pour les matières sans TD. S'y ajoutent un grand oral pour le droit public notarial et les soutenances du projet tuteuré et du

	<p>rapport de stage.</p> <p>Le jury est composé paritairement d'enseignants - universitaires et de professionnels.</p>
Suivi de l'acquisition des compétences	<p>Le dossier ne fait pas état du portefeuille de compétences mis en place par l'établissement avec l'appui du Service Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SUIO-IP) pour permettre aux étudiants de réfléchir à leur projet professionnel.</p>
Suivi des diplômés	<p>Ouverte depuis 2010, la formation ne semble malheureusement pas encore être intégrée aux procédures de suivi des diplômés de l'établissement. Les données résultent de l'enquête nationale réalisée en 2013, même si une enquête personnelle, à l'initiative du responsable de la formation, est en cours.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	<p>La formation intègre progressivement les outils nécessaires pour veiller à son adéquation aux exigences du secteur socio-professionnel visé.</p> <p>Le conseil de perfectionnement, composé d'universitaires et de professionnels, se réunit une fois par an à la fin de l'année.</p> <p>Toutefois, la formation n'est pas encore intégrée à la procédure d'évaluation des enseignements par les étudiants mise en place au niveau de l'établissement, ce que l'on peut déplorer.</p>

Synthèse de l'évaluation de la formation

Points forts :

- Qualité et investissement de l'équipe enseignante.
- Forte professionnalisation des étudiants diplômés (bonnes modalités de professionnalisation progressive, bonne intégration des professionnels à la formation et soutien des organismes professionnels).
- Enseignements en adéquation avec les objectifs professionnels.

Points faibles :

- Suivi des diplômés à améliorer en soumettant la formation à la procédure de suivi de l'établissement.
- Evaluation des enseignements à institutionnaliser.
- Absence d'annexe descriptive de diplôme (ADD) produite pour la formation.
- Absence de formation spécifique à l'outil informatique.

Conclusions :

Créée en 2010, la licence professionnelle *Métiers du notariat* satisfait pleinement aux attentes requises pour une licence professionnelle en termes d'acquisition de connaissances et de compétences attendues, avec des enseignements en adéquation avec les objectifs professionnels et une progressivité permettant au futur diplômé d'être opérationnel à l'issue de sa formation. Toutefois, les outils d'évaluation de la formation et de suivi des diplômés, qui se mettent progressivement en place, peuvent être améliorés.

Observations de l'établissement



L'université ne souhaite pas formuler de réponse en ce qui concerne cette évaluation.

Bruno SIRE

Président de l'université

